

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2018

PRESENTS: Mr DUFOUR - Mr DEGUERRY- Mme BERTRAND- M BARBOSA- Mr SOUNY- Mme GRANDCLEMENT- Mme MARRER - Mme TONDEREAU- Mr JOURDE - -Mr BAYRAM – Mr INIGO- Mme RAMEY- Mme GIRAUD-GUIGUES- Mme CHENOT- Mr GUYENNOT – Mme DELESQUES- Mme FERRY- Mme GAUTHIER- Mr NOBLET - Mr MASCIOTRA

EXCUSES : Mr ARDUINI- Mr JANTON- Melle VUAILLAT

Mme MARRER est élue Secrétaire de Séance.

Après avoir demandé l'approbation du compte-rendu de la séance du 19 novembre 2018, Mr le Maire soumet au conseil l'adjonction de 4 sujets à l'ordre du jour :

- Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A404 –
- Acquisition du parking aérien rue du Maquis auprès de Semcoda
- Dotation territoriale 2020 du conseil départemental
- Projet d'aménagement urbain visant à renforcer la sécurité aux alentours du collège Théodore Rosset

Pour : 20	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

ADMINISTRATION GENERALE

1) Intégration des communes de la Communauté de communes du plateau d'Hauteville à Haut-Bugey Agglomération

Mr DEGUERRY informe que l'intégration des communes de la Communauté de communes du plateau d'Hauteville à Haut-Bugey Agglomération entraînera une modification de la répartition des sièges de conseillers communautaires. La Préfecture a informé HBA qu'il convenait de prendre une délibération au conseil communautaire du 4/12/18 pour approuver la répartition des sièges concernant la gouvernance, selon le calcul de la loi. Cette délibération a ensuite été notifiée aux 36 communes afin que les conseils municipaux délibèrent, à leur tour, pour confirmer ce choix. Par conséquent, afin de respecter cette procédure, HBA demande aux mairies de bien vouloir programmer un conseil municipal, entre le 11/12/2018 et le 15/01/2019. En effet, des nouveaux conseillers communautaires des communes de la CCPH seront installés ainsi que ceux des communes pour lesquelles l'intégration de la CCPH implique une modification de représentation (soit Oyonnax, Bellignat et Nantua) lors d'un conseil communautaire fixé le 31 janvier 2019 .

Pour : 20	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

2) Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A404

Mr DUFOUR précise que dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute A404, des acquisitions de terrains furent nécessaires à la réalisation de ces ouvrages, et l'Etat s'est rendu propriétaire, par actes amiables ou par voie d'expropriation, de différents immeubles. En 2011, des opérations de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) ont été menées visant à identifier les parcelles qui, acquises au nom de l'Etat, forment des rétablissements de voirie et doivent être transférées au compte de la commune, à titre gratuit. La mairie de Montréal la Cluse avait donné un accord de principe par courrier du 5 octobre 2011. Mais il convient de délibérer pour valider cette remise d'assiette foncière.

Pour : 20	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

3) Acquisition du parking aérien rue du Maquis auprès de Semcoda

Mr DUFOUR rappelle que la cession des parcelles rue du Maquis par bail emphytéotique à Semcoda était assortie d'un accord sur le parking aérien : Semcoda réalise les garages afférents aux logements et le parking aérien. Ce dernier était ensuite livré à la commune moyennant le prix de 100 000€ HT. Afin de permettre l'établissement de l'acte notarié, il convient de délibérer en ce sens.

Pour : 20	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

4) Dotation territoriale 2020: Participation à la construction d'une résidence autonomie au bénéfice des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer: approbation du plan de financement et coût prévisionnel

Mr DUFOUR suggère d'élaborer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental sur le projet de construction d'une résidence autonomie au bénéfice des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le dossier doit être déposé au plus tard le 31 décembre 2018

Pour : 20	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5) Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts

Mr DUFOUR souligne que le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1 autorise la possibilité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice. Ces dites dépenses d'investissement ne peuvent dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018

Budget général

Désignation	Chapitre	BP 2018	25%
Immobilisations incorporelles	20	78 481.15€	19 620.29€
Immobilisations corporelles	21	850 948.71€	212 737.17€
Immobilisations en cours	23	4 420 300.50€	1105075.12€

Budget Forêt

Désignation	Chapitre	BP 2018	25%
Immobilisations corporelles	21	33 405.26€	8351.31€
Immobilisations en cours	23	100 000.00€	25 000.00€

Pour : 20	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

6) Tarifs 2019

Mr DUFOUR rend compte du travail effectué par la commission Finances sur les tarifs 2019 et propose au conseil une évolution des tarifs.

Pour : 20	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

EDUCATION ENFANCE

7) Modification du règlement intérieur du Multi-Accueil

Mme GRANDCLEMENT propose de rajouter le texte suivant au règlement intérieur en vigueur :
A son arrivée, le parent sonne à l'interphone pour s'annoncer. Le personnel dé gâche la porte à distance et pointe l'enfant à l'aide de la tablette. L'entrée de la structure est filtrée. Pour des raisons de sécurité, il est impératif de ne pas faire entrer d'autres personnes en même temps que vous dans le Multi Accueil (sauf autres parents déjà identifiés comme tels). Si la personne n'est pas connue, la laisser sonner. Le personnel se déplacera si nécessaire. Chacun doit être vigilant sur l'accès donné au bâtiment.

Page 12 : chapitre facturation : intégration du mode de règlement par Tipi

Pour : 20	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

8) Projet d'aménagement urbain visant à renforcer la sécurité aux alentours du collège Théodore Rosset

Mr DUFOUR expose au conseil municipal l'idée de lancer une réflexion sur un projet d'aménagement urbain visant à renforcer la sécurité aux alentours du collège Théodore Rosset. En effet, le constat est flagrant d'une très mauvaise circulation de piétons, automobiles et transports collectifs aux abords du collège. L'absence de places de stationnement incite les parents de collégiens à se garer au parking du complexe Clair Midi, prévu initialement pour les utilisateurs de la bibliothèque, du RAM, du multi-accueil et du dojo. Ce parking est très souvent engorgé, générant des situations tendues voire des altercations. La sortie de ce parking sur la rue du Jura n'est pas adaptée à un flux si important de voitures. Parfois, les parents stationnent illicitement devant le collège gênant aux heures cruciales de la journée, les cars et véhicules des enseignants et agents du collège pour s'introduire dans l'enceinte du collège

Par ailleurs, la circulation des piétons, donc des collégiens, n'est absolument pas sécurisée malgré les aménagements routiers effectués.

Ce constat, bien évidemment partagé par les responsables du collège et du département de l'Ain, conduit à proposer d'engager une réflexion visant à améliorer la sécurité aux alentours du collège.

Pour : 20	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

QUESTIONS DIVERSES

Date cérémonie des vœux du Maire : mercredi 23 janvier 2019

Prochains conseils municipaux : 5 février et 1^{er} avril 2019

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h

Le Maire

Patrick DUFOUR

